

## Déclaration paritaire sur l'apprentissage

En novembre 1998, dans le cadre des orientations du Conseil de Luxembourg, les partenaires sociaux de l'industrie sucrière européenne avaient émis une recommandation paritaire, saluée par Monsieur Padraig Flynn, alors Commissaire en charge des Affaires sociales et de l'Emploi. Les partenaires recommandaient en particulier aux entreprises sucrières :

- De maintenir l'effort engagé vis-à-vis de l'apprentissage – ou tout autre processus de formation pour les jeunes – en termes d'effectifs et de qualité de la formation.
- D'engager, à chaque fois que ceci était économiquement et socialement réalisable, un effort significatif pour offrir à des jeunes davantage de stages et de postes d'apprentissage afin d'accroître leurs compétences sur le marché du travail.

L'enquête réalisée en octobre 2000 démontre que les engagements pris ont été largement tenus.

Au plan européen et dans le cadre du Programme Leonardo da Vinci, les partenaires sociaux ont achevé la réalisation d'un outil de formation à la santé et à la sécurité particulièrement performant. En raison de sa qualité, cet outil a été sélectionné comme contribution au Sommet Européen de Lisbonne tenu en mars 2000. Intitulé "kit Leonardo", il est aujourd'hui disponible en onze langues dans toutes les sucreries européennes et se trouve peu à peu intégré dans nombre de plans de formation à deux ans des grandes entreprises européennes.

Au plan national il apparaît que, dans toute la mesure de leurs possibilités financières et de leurs besoins en ressources humaines, la plupart des entreprises sucrières :

- Ont le réel désir de continuer à maintenir et, si possible, développer les stages qualifiants et l'apprentissage pour les jeunes afin d'améliorer leur formation en vue de leur insertion sur le marché du travail.
- Plusieurs entreprises se font un point d'honneur à offrir une formation professionnelle de qualité, pouvant déboucher, selon leurs possibilités, sur l'octroi d'un certain nombre de contrats à durée déterminée ou indéterminée.
- En tout état de cause, lorsque leurs limites financières ou en ressources humaines ne permettent pas une embauche directe, les entreprises s'efforcent d'offrir une formation augmentant fortement la capacité d'insertion professionnelle dans d'autres secteurs.

Les mesures mises en œuvre par les entreprises en faveur de la qualification des jeunes et de leur insertion professionnelle ont toutefois leurs limites :

- Certaines entreprises ont constaté que, si elles devaient employer davantage de jeunes, elle devraient accélérer le départ à la retraite de travailleurs plus anciens. Il convient ainsi de déterminer de manière adéquate le juste équilibre de la pyramide des âges.

Dans le cadre de la libéralisation mondiale du commerce, l'industrie sucrière européenne est actuellement confrontée à de graves problèmes économiques se traduisant inexorablement par la fermeture d'usines. Les engagements pris vis-à-vis de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) fragilise la pérennité du régime sucrier communautaire. A titre d'exemple, chaque réduction de quotas de 100 000 tonnes en vue de répondre aux contraintes OMC à l'exportation représente la fermeture d'une usine.

- L'ouverture simultanée des frontières en franchise de douane, par exemple en faveur des Pays les Moins Avancés ou des Balkans occidentaux, même si elle provient d'une intention positive, se révèle en outre difficilement compatible avec la coexistence d'une organisation de marché réglementée. Dans le cadre de l'OMC, toute importation de sucre sur le marché communautaire se traduit en effet par une baisse équivalente des quotas en raison du principe d'équilibre de l'approvisionnement imposé par l'organisation commune de marché.

Pour ces différentes raisons, les partenaires sociaux européens attirent avec gravité l'attention des décideurs européens sur la nécessité de trouver un juste équilibre entre d'une part le désir d'orienter l'Union Européenne vers un objectif de plein emploi potentiel permettant une réduction drastique du chômage des jeunes et d'autre part la volonté d'aider les pays les plus pauvres de la planète ou les pays en développement, même si nous n'en contestons pas l'esprit humanitaire.

***Il importe que toutes mesures appropriées soient mises en œuvre pour que la libéralisation du commerce et l'ouverture des frontières ne mette pas en péril l'activité, et donc l'emploi, d'un pan entier de l'industrie européenne.***

***Pour rappel l'industrie sucrière européenne assure un emploi direct à 45 000 salariés, et procure des ressources à 325 000 planteurs de betteraves et quelques 100 000 personnes dans les secteurs sous-traitants.***

***Faute de pouvoir développer l'emploi, les partenaires sociaux de l'industrie sucrière européenne demandent aux décideurs politiques de prendre toutes dispositions pour contribuer au maintien de cet emploi.***